

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2015	N° 2015-705

Convocation du 20 novembre 2015

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	<p>Conseil du 27 novembre 2015</p> <p>Pôle développement durable et rayonnement métropolitain Direction des entreprises et de l'attractivité</p>	<p>Délibération</p> <p>N° 2015-705</p>
--	---	--

Association Récup'R - Soutien métropolitain au plan d'actions 2015- Décision - Autorisation - Subvention

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Récup'R

L'association Récup'R, ressourcerie à l'échelle de la commune de Bordeaux et plus largement de la Métropole, a fondé ses activités au sein du quartier Saint-Jean-Belcier autour du vélo, à savoir des ateliers d'autoréparation, des animations pédagogiques autour de l'intérêt du cycle, des rallyes à vélo, des bourses aux vélos, la transmission de savoirs-faires en mécanique. De plus, Récup'R assure une activité de collecte et de revalorisation des textiles (vêtements divers).

Association de loi 1901 et régie par une gouvernance collective et collaborative, Récup'R entend proposer des activités permettant l'accès à tous du vélo et des réparations des cycles à moindre coût, via un principe d'adhésion à tarif réduit.

A ce titre elle s'inscrit dans les principes fondamentaux de l'économie sociale et solidaire, et plus particulièrement de l'innovation sociale et environnementale (réparation et valorisation matières permettant de donner une seconde vie aux cycles via une activité d'insertion).

Ses objectifs principaux sont :

- L'incitation à la réduction des déchets à la source.
- L'organisation et la gestion d'un lieu de collecte, réparation, création, vente.
- La favorisation du réemploi et la valorisation de déchets.
- Le développement du partage de connaissances et le lien social.
- Le don, l'échange, l'entraide.

La structure est de plus coordonnée par une charte associative, consultable par les personnes souhaitant adhérer à Récup'R ou déjà adhérentes, et régisant la philosophie collaborative de l'association, ses objectifs environnementaux et sociaux, ainsi que son fonctionnement interne.

De plus, elle s'engage à travers cette charte propre à adhérer aux valeurs de la charte du réseau des ressourceries (dispositif national), qui sont entre autres l'action pour l'environnement, le développement d'une économie solidaire, et la coopération entre tous via la transparence.

Enfin, les moyens humains de l'association sont les suivants :

- 628 adhérents en décembre 2014

- 60 bénévoles

- 4 salariés : 1 mécanicien-valoriste avec un contrat unique d'insertion (CUI) de 20 heures, un mécanicien valoriste en contrat à durée indéterminée (CDI) de 28 heures, une créatrice valoriste en CDI de 28 heures, une chargée d'administration et d'animation en contrat à durée déterminée (CDD) de 28 heures, soit au global 2,5 ETP au sein de l'association,

- 2 services civiques,

- 7 stagiaires.

Bilan d'actions de l'association pour l'année 2014

En 2014 une personne en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) a été recruté par l'association, et l'embauche d'un nouveau mécanicien valoriste cycles a été réalisée en 2014 afin de maintenir l'activité réparation des cycles collectés par Récup'R, et assurer l'animation des ateliers réparation auprès du public.

Ils ont permis notamment en termes pratiques de maintenir des permanences auprès du public des quartiers, de continuer à assurer la vente de vélos, et d'assurer l'activité démontage des cycles pour les pièces détachées.

La pérennisation de cette activité « cycles » se fera également avec l'achat de nouveau matériel (kit d'outils mécaniques, machine emporte-pièces, ...).

L'activité collecte et revalorisation de textiles (vêtements principalement) a été maintenue et pérennisée par la structure, notamment via :

- l'embauche prévue d'un coordinateur pour animer les animations de la filière textile (en contrat CUI-CAE),
- la planification d'achat de matériel de couture.

De plus, afin d'optimiser les activités actuelles de l'association, une meilleure répartition des tâches a été en place dans l'association.

Le coordinateur de la filière textile recruté en CUI-CAE a repris ces fonctions de gestion, et les a centralisées.

Afin de démocratiser davantage les réparations des utilisateurs de vélos par eux-mêmes via les animations, Récup'R a également mis en place un atelier mobile de réparation cycles, à destination des habitants de Bordeaux et des communes alentours.

Ce projet a été mis en œuvre via la construction d'un « vélo-atelier », équipé d'une remorque, capable de transporter tout le matériel nécessaire au diagnostic et à la réparation de vélos.

Au demeurant, 2014 pour Récup'R a été une année de consolidation des activités existantes (cycle et textiles) à travers une nouvelle organisation de travail et une volonté de répondre à une demande

croissante du service que la structure délivre. De plus, elle a développé son activité cycle autour d'un service de proximité répondant à des exigences environnementales et de réduction des déchets.

Plan d'action 2015 de l'association Récup'R

Récup'R se fixe pour objectifs en 2015, d'une part de rendre pérennes les activités de l'association, d'autre part de se structurer administrativement.

Concernant la pérennisation des activités associatives, les actions qui sont à mettre en œuvre en 2015 sont le développement des ateliers participatifs autour du cycle et du textile, et le maintien des postes salariés actuels.

Pour cela Récup'R envisage de dédier une part de son budget à la révision des machines à coudre de l'atelier ainsi qu'à la location de véhicules utilitaires pour les animations en extérieur, et de mettre en place une procédure de recrutement pour remplacer deux postes en CDD.

Concernant la structuration administrative de l'association, les actions à mettre en œuvre en 2015 sont la stabilisation de la comptabilité, la sauvegarde et la sécurisation des données informatiques, la stabilisation du poste du chargé de mission administration et animation, et le changement de convention collective.

Pour cela, Récup'R entend faire appel aux prestations d'un comptable pour clôturer l'année 2015, externaliser la comptabilité en utilisant un nouveau progiciel issus du réseau des ressourceries, moderniser et sécuriser davantage son parc informatique, relancer une procédure contractuelle en CDD avec l'actuel chargé de mission administration et animation, et appliquer les nouvelles directives de la convention collective animation signée en 2015.

Budget prévisionnel pour l'année 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 6 175 € au titre de sa participation à la consolidation et au développement des activités de l'association Récup'R.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2015 est de 91 815 € (subvention métropolitaine de 6 500 € en 2014 pour un budget prévisionnel de 108 988 €) détaillé comme suit :

Dépenses	En € TTC	Recettes	En € TTC	%
Achats (matières et fournitures)	11 060	Vente de produits finis, prestations de service	44 900	48,9%
Services extérieurs (location, assurances)	4 450	Marchandises	29 100	
		Prestations de services	15 800	
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, poste et télécoms, services bancaires, divers)	2 470	Subventions d'exploitation		
		Bordeaux Métropole	6 175	6,7%
		Communes	7 700	8,4%
		Agence service paiement	14 840	16,2%
Charges de personnel	73 835	Cotisations	18 000	19,6%
Rémunération du personnel	60 040			
Charges sociales	12 295	Produits financiers	200	0,2%
Autres charges	1 500			
TOTAL (en €)	91 815	TOTAL (en €)	91 815	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales (Métropoles),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE que le projet présenté par l'association Récup'R répond aux politiques publiques de Bordeaux Métropole en matière de valorisation des déchets et de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS),

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 6 175 € à l'association Récup'R au titre de participation pour le développement de son activité en 2015.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : Le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2015	Madame Christine BOST